

Déclaration de M.Omar HILALE, Ambassadeur,
Représentant Permanent du Royaume du Maroc
auprès de l'Office des Nations Unies des autres
Organisations Internationales à Genève

84ème session du Conseil de l'OIM
Genève, 4 décembre 2002

Madame la Présidente,

Il me plaît de vous présenter au nom de mon pays et en mon nom propre nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations. Vos qualités de diplomate chevronné ainsi que la finesse de votre jugement alliés à une vaste expérience constituent les meilleurs gages qui permettront au Conseil de réaliser un excellent travail sous votre présidence.

Je tiens à remercier votre prédécesseur l'Ambassadeur Prassad Kariyawassam du Sri Lanka pour sa conduite avisée des travaux de cette assemblée. Je tiens également à adresser mes vifs remerciements à mon cher ami M. le Directeur Général, M. Brunson Mc Kinley, à Mme le Directeur Général Adjoint ma sœur Mme Ndioro Ndiaye ainsi qu'à l'ensemble du Secrétariat de l'OIM pour leur dévouement et leurs compétences. Tout en rendant hommage à M. Brunson et à ses collaborateurs, mon pays voudrait lui exprimer son soutien pour sa vision ambitieuse et courageuse tendant à adapter notre organisation aux mutations du 21^{ème} siècle et aux défis de la mondialisation.

Enfin, je saisis cette occasion pour saluer l'entrée au sein de notre Organisation de cinq nouveaux Etats membres et de trois observateurs. Ces nouvelles adhésions témoignent de l'importance croissante de la question de la migration et du rôle grandissant de notre Organisation.

Madame la Présidente,

La présente session du Conseil présente un intérêt tout particulier pour mon pays. En effet, membre de cette Organisation depuis 1998, le Maroc entretient une collaboration plus qu'étroite avec l'OIM. Ce partenariat s'est consolidé par la visite réussie du Directeur Général au Maroc et par la concrétisation conjointe avec le Ministère des Droits l'Homme, du projet relatif à la création d'un Centre de ressources sur les Droits des migrants. Cette concrétisation rentre également dans le cadre de la mise en œuvre par mon pays de la résolution A/56/266 de l'Assemblée générale relative à la Conférence de Durban de 2001.

Cette initiative, pionnière dans la région méditerranéenne, contribuera au lancement de campagnes d'information et de sensibilisation destinée aux migrants: potentiels, aux travailleurs migrants saisonniers ainsi qu'aux migrants les plus vulnérables. De même, ce centre contribuera sensiblement de renforcer les capacités institutionnelles et techniques du Maroc en matière des droits des migrants ainsi que la mise en place d'un mécanisme d'information et de formation en vue de garantir le respect desdits droits.

Par ailleurs, une autre initiative relative à l'établissement d'un Observatoire de la Communauté marocaine à l'étranger a été lancée en 2000 avec vocation première l'examen de nouvelles dimensions dans la dynamique migratoire marocaine. La seconde phase de ce projet tentera pour sa part d'identifier les nouvelles possibilités de programmation afin de faire le bilan et l'évaluation des connaissances et des expériences acquises lors de la première période.

Dans ce contexte, le Maroc se félicite de la récente décision de l'Union européenne d'octroyer 1,3 millions de dollars pour la mise en œuvre, dans le cadre des mécanismes de l'OIM du projet pilote relatif à l'intégration et le développement socio-économique dans la région de Tétouan. Ce modèle de coopération tripartite constitue l'une des approches appropriées pour une meilleure appréhension de la problématique de la migration.

Madame la Présidente,

Le Royaume du Maroc, qui a une communauté de plus de deux millions et demi de résidents à l'étranger accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'initiatives concrètes au profit des communautés installées à l'étranger. A cet égard, l'amélioration de leurs conditions de vie, l'obtention de la parité quant au traitement, leur libre circulation, leur regroupement familial, la préservation de leur identité culturelle sur la base des principes de non-discrimination et le respect de leur droits de l'homme sont autant des priorités sur lesquelles veille attentivement le Maroc.

La création d'un département ministériel en charge de la gestion des affaires de la Communauté marocaine résidente à l'Etranger au sein du nouveau gouvernement marocain procède de ce même choix politique et témoigne si besoin est, de la volonté constante des autorités marocaines compétentes d'œuvrer pour surmonter les défis migratoires les plus difficiles qui se posent tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

Dans ce contexte, le Maroc se félicite que la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants suscitent désormais au sein de toutes les composantes de la communauté internationale un intérêt à la mesure des enjeux économique, politique, social et culturel de la problématique de la migration. Aussi, est-il primordial que tous les partenaires concernés par cette question s'écartent de l'approche obsessionnellement sécuritaire et privilégient davantage une vision volontariste s'appuyant sur une stratégie de co-développement, profitant aussi bien aux pays d'accueil qu'à ceux d'origine ?

La première Conférence Ministérielle sur la migration en Méditerranée Occidentale à Tunis en octobre 2002 procède de ce partenariat de dialogue politique et de coopération économique que le Maroc a toujours appelé de ses vœux. Le débat fructueux l'ayant caractérisé a montré une plus grande prise de conscience de l'impératif de transformer la migration dans sa globalité en un vecteur de rapprochement, de développement et de prospérité.

Mon pays se réjouit d'organiser la deuxième édition de cette Conférence, en juillet 2003, afin d'approfondir la réflexion sur les questions migratoires, consolider les acquis et identifier les défis et les stratégies conjointes par le biais de mécanismes de coopération appropriés.

Cette rencontre aura, en outre, le mérite d'institutionnaliser le dialogue entre les pays du pourtour méditerranéen occidental sur les diverses questions migratoires communes et leur offrira l'opportunité d'exposer leurs priorités migratoires régionales et d'envisager des approches diversifiées aux problèmes liés à la question de la migration dans cette région.

Madame la Présidente,

Le phénomène de l'immigration clandestine a, ces derniers temps, pris des proportions alarmantes, par l'entremise de réseaux de trafic illicite, facilitant l'immigration clandestine de personnes provenant de régions pauvres en quête de meilleures conditions économiques. Ce problème qui transcende les frontières appelle une mobilisation internationale et la conjugaison des efforts de tous les pays dans le cadre d'un partenariat équilibré solidaire et inventif.

Pays à la croisée des continents et de transit vers l'Europe, le Royaume du Maroc éprouve des difficultés énormes à contenir le phénomène de l'immigration clandestine, de personnes cherchant à améliorer leurs conditions de vie.

C'est pourquoi une réflexion plus profonde, courageuse et féconde est plus que jamais impérative entre les pays d'origine de transit et de destination afin d'explorer les réponses appropriées à ce problème désormais global. L'apport des organisations: tant régionales qu'internationales sera certainement bénéfique notamment grâce à leur expertise leurs moyens financiers et surtout leur vision intégrant l'immigration comme vecteur de co-développement qu'il conviendrait de valoriser dans le cadre de la mondialisation, comme l'a si pertinemment souligné le Directeur général de l'OIM dans son discours d'ouverture du lundi dernier.

Le règlement du problème de l'immigration clandestine est une responsabilité partagée entre les pays d'origine de transit:1 et de destination. Toute autre approche unilatérale ou purement sécuritaire qui reposerait le fardeau sur seulement une des trois parties serait vouée à l'échec. Autant les pays de destination érigeraient de barrière sans prendre en compte le problème à sa source, autant les filières de l'immigration clandestine s'ingénieront à trouver des parades pour contourner ces murs et des postulants, disposés à tout risquer dans leur voyage vers un hypothétique Eldorado, qui s'achève parfois tragiquement.

C'est pourquoi mon pays a toujours plaidé pour que la problématique de l'immigration clandestine soit appréhendée selon une approche régionale et internationale intégrée, et axée sur la solidarité, le partage du fardeau et le respect des droits de l'Homme et des valeurs universelles.

Madame la Présidente,

Je ne saurais conclure sans lancer, au nom du Royaume du Maroc un appel en faveur de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille afin de permettre son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Ce nouvel instrument qui appréhende dans leur globalité les évolutions les plus récentes des tendances migratoires, tant les pays d'origine que ceux d'accueil, aura le mérite de mettre en œuvre les mécanismes idoines pour le renforcement et la défense des droits des migrants.

Je vous remercie Madame la Présidente.